

**Vous êtes sérieux, engagé, sympathique et dynamique ?
Vous maniez l'art du sourire aussi bien que le port de la marinière ?
Devenez bénévole à la Semaine de la Critique !**

Toute l'équipe serait heureuse de vous compter parmi nous du **Mardi 16 au vendredi 26 mai 2023**.
(Semaine de la Critique du 17 au 25 mai).

Votre aide à l'organisation nous sera précieuse, au sein de l'équipe de bénévoles vous participerez à l'accueil des professionnels et du public à la salle Miramar.

Pour nous rejoindre, il vous suffit de contacter par mail Marion Dubois-Daras :
m.dubois@semainedelacritique.com avec :

- **Le courrier d'accompagnement (modèle en page 2)**
- **Un CV**
- **Une photo d'identité**
- **Votre attestation de Responsabilité Civile Personnelle (à demander auprès de votre assurance habitation / ou votre mutuelle selon les cas)**
- **Une copie de votre pièce d'identité – personne majeure uniquement**
- **Vos disponibilités horaires sur cette période (même si elles sont variables à ce jour)**

1. Nous procéderons à une première sélection des candidats par mail et nous signerons avec chacun un engagement de bénévolat (pas de désistement de dernière minute). Voir document en page 3.
2. Un planning général de l'organisation sera disponible pour vous permettre de choisir en amont les plages horaires qui vous correspondent : matin / après-midi / soir ; weekend ou semaine.
3. Une réunion générale à Cannes – avant le début de festival, avec tous les bénévoles nous permettra de faire connaissance et de vous expliquer le fonctionnement de l'organisation et de l'équipe.

Ceci n'est pas un stage (pas de convention), c'est une démarche personnelle, volontaire et non rémunérée. Pas d'obligations spécifiques à déclarer auprès de votre établissement d'éducation ou votre employeur éventuel.

Ce bénévolat s'effectue pendant vos horaires personnels libres.

Seules les personnes majeures sont en mesure de postuler au poste de bénévole.

Ne sont pas pris en charge les frais de transport, d'hébergement et de repas.

En retour, et pour vous remercier de votre aide, nous vous proposerons, dans la limite des disponibilités :

- Des billets pour certaines séances de films de la Semaine de la Critique (selon les places disponibles)
- Un sac Semaine de la Critique 2023
- Une affiche Semaine de la Critique 2023

La deadline pour la réception des candidatures est fixée au vendredi 21 avril 2023.

PRÉNOM :

NOM :

N° de sécurité sociale :

ADRESSE :

TEL :

MAIL :

SEMAINE DE LA CRITIQUE

17, rue des Jeûneurs - 75002 Paris

À l'attention de Marion Dubois-Daras,
Responsable de l'administration générale
et des Evènements

OBJET : Candidature de bénévolat, 62^e Semaine de la Critique 2023

Madame,

Veillez trouver par la présente ma demande de participation à la Semaine de la Critique, et ce, à titre de bénévole.

Passionné(e) de cinéma, j'aimerais beaucoup avoir l'opportunité d'intégrer l'organisation d'un festival de cinéma et d'y participer.

Vous trouverez mon CV en pièce jointe et je me tiens à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma candidature et vous prie de croire en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien cordialement,

A _____, le ____/____/ 2023

Prénom, nom, signature (du bénévole)

Entre les soussignés

La Semaine de la Critique, siège social au : 17 rue des Jeûneurs 75002 Paris. Représentée par Mme Marion Dubois-Daras, Responsable administration générale, **d'une part** ; dénommé ci-après « la structure ».

Et, d'autre part, dénommé(e) ci-après « le/la bénévole ».

Nom et Prénom :

Demeurant à :

Né(e) le ____/____/____ à _____

Il a été convenu ce qui suit

[Article 1. Nature du bénévolat](#)

Intégré au sein de l'équipe de la Semaine de la Critique à Cannes, 2023, le/la bénévole aura pour mission d'aider à la bonne organisation des événements et à valoriser le travail de la Semaine de la Critique auprès du public.

Référente dans la structure : Mme Marion Dubois-Daras.

[Article 2. Durée et modalités](#)

Le/la bénévole s'engage à offrir ses services pendant ses horaires personnels libres du 16 au 26 mai 2023. Un planning général permettra au bénévole, de choisir en amont les plages horaires qui lui correspondent : matin / après-midi / soir ; weekend ou semaine. Une réunion - en amont du festival - avec tous les bénévoles, permettra d'expliquer le fonctionnement. Chacune des parties est en droit de résilier cet engagement avec effet immédiat.

[Article 3. Indemnisation](#)

Aucune rémunération, sous quelque forme que ce soit, n'est due pour les services rendus.

Ne sont pas pris en charge les frais de transports, d'hébergement et de repas.

[Article 4. Responsabilité du bénévole](#)

Le/la bénévole s'engage à respecter les consignes et le cadre de sa mission et les conditions nécessaires de sécurité. Le/la bénévole est uniquement tenu pour responsable s'il y a intention ou faute grave.

[Article 5. Respect de la charte](#)

Le/la bénévole s'engage à s'être informé auprès des différentes chartes adoptées par la Semaine de la Critique, à propos du respect du Principe de laïcité et de neutralité, de la Prévention et de l'action contre les violences sexistes et sexuelles, de l'Engagement écologique ainsi que du respect des Mesures de sécurité et du protocole sanitaire (voir article 6).

[Article 6. Respect du protocole sanitaire * selon protocole en vigueur](#)

Si le contexte sanitaire l'exige, l'équipe de la Semaine de la Critique accordera une attention toute particulière à l'accueil des bénévoles et du public. Si nécessaire, un protocole sanitaire et des équipements de protection seront remis à chaque bénévole. Le/la bénévole sera amené à veiller au strict respect des consignes sanitaires (port du masque, hygiène des mains, sens de circulation).

De plus, le/la bénévole s'engage à ne pas participer à l'évènement en cas de symptôme(s) de la Covid-19, les jours précédents l'évènement ou le jour même, et à en informer l'équipe de la Semaine de la Critique.

[Article 7. Assurances](#)

L'assurance Responsabilité Civile, souscrite par la Semaine de la Critique, couvre les dommages causés aux personnes et aux biens par toute personne dont elle a la charge : les bénévoles, les dirigeants, salariés et membres impliqués dans les activités. Les bénévoles sont considérés comme tiers entre eux et vis-à-vis de la structure pour les dommages qu'ils pourraient s'occasionner les uns aux autres. Le/la bénévole doit fournir une attestation Responsabilité Civile « vie privée » ainsi qu'une attestation personnelle de sécurité sociale et de Mutuelle collective.

[Article 8. Confidentialité](#)

Le/la bénévole s'exécute dans le respect de la discrétion et du secret professionnel, des règles qui sont en vigueur au sein de la structure. Le/la bénévole observe la discrétion et confidentialité par rapport à ce qu'il/elle aura vu, entendu ou appris à l'occasion de ses activités. La structure s'engage à traiter avec discrétion toutes les informations qu'elle reçoit au sujet du bénévole.

[Article 9. Charte du SFCC et de la Semaine de la Critique](#)

Le/la bénévole s'engage à prendre connaissance et à signer la charte mise en place par le SFCC et la Semaine de la Critique sur ses engagements.

Fait à _____, en double exemplaire originaux, le _____ 2023

**Pour la Semaine de la Critique,
Marion Dubois-Daras**

Le/la bénévole,